

	<p>Commune de CRÉANCEY 21320 CRÉANCEY</p> <p>Tél:03.80.90.89.28 Fax : 03.80.90.89.71 e-mail : mairie.creancey@orange.fr</p>	<p>ARRETE DU MAIRE</p> <p>A2020-21</p>
---	--	---

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE AU 3^{ème} ADJOINT
M. JEAN-PIERRE QUIGNARD**

Le Maire de la Commune de CREANCEY ,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-18, qui confie le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints ;
- VU la délibération du Conseil Municipal n° D2020-06 en date du 23 mai 2020, fixant à quatre le nombre des adjoints ;
- VU le Procès-Verbal de l'élection et de l'installation de Monsieur Jean-Pierre QUIGNARD en qualité de troisième adjoint au maire en date du 23 mai 2020 ;

Considérant que pour le bon fonctionnement du service et des affaires communales, il convient de donner une délégation de fonction du maire à M. Jean-Pierre QUIGNARD, troisième adjoint,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

En application de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jean-Pierre QUIGNARD, troisième adjoint au maire, est délégué à la gestion de la salle communale. Il pourra signer tous les contrats de location de la salle et du matériel annexe ainsi que les documents de début et de fin de location.

ARTICLE 2:

- Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et dont ampliation sera transmise à :
- Madame la Sous-Préfète de Beaune,
- Monsieur le Trésorier de Pouilly-en-Auxois.

Je certifie le caractère exécutoire du présent arrêté,
affiché aux emplacements officiels.

Fait à Créancey, le 1^{er} juin 2020
Le Maire,
Jocelyn CHAPOTOT

